

PERSPECTIVES CROISÉES DE CÉDRIC LEWANDOWSKI ET JULIEN ARNAL

« La mobilisation de tous les acteurs concernés est essentielle »

Dès son arrivée à la présidence de l'AFE, en juin dernier, Cédric Lewandowski s'est fixé une priorité, « rencontrer bon nombre d'acteurs de la filière éclairage »¹, dont le premier d'entre eux, Julien Arnal, président du Syndicat de l'éclairage. Huit mois plus tard, il est enthousiasmé de mesurer « la complicité » qui s'est construite entre eux pour promouvoir et développer ensemble des actions favorables au développement de l'éclairage. De premières initiatives en témoignent. D'autres sont annoncées.

© ERCO GmbH, www.ercoco.com, photographie : Dirk Vogel



INITIATIVE CONNECTÉE

Côté AFE, vient d'être lancée la création, avec la SBA (Smart Buildings Alliance), d'une commission commune « Éclairage digital ». Sa première réunion se tiendra, le 12 mars, sous la présidence de François Darsy (Signify). Ensuite, le 19 mars, dans le cadre de la Semaine du Printemps des Lumières organisée à l'occasion de la parution de la 300^e édition de Lux, cette initiative sera présentée par Marie-Pierre Alexandre et Patrice de Carné, respectivement directrice générale de l'AFE et délégué général de la SBA.

Sur cette photo de gauche à droite : Cédric Lewandowski, président de l'Association française de l'éclairage, Julien Arnal, président du Syndicat de l'éclairage et Jacques Darmon, directeur éditorial de LUX.

« L'AFE, comme toute société savante, est un lieu d'échanges particulièrement riches entre professionnels. » Cette affirmation, soulignée par Cédric Lewandowski dans LUX il y a quelques mois, prend aujourd'hui encore plus de signification. « Rechercher de nouveaux repères dans le temps et dans l'espace ; travailler sociologiquement, politiquement et techniquement dans le but d'accompagner l'ensemble des acteurs de l'éclairage ; proposer, ensemble, de nouveaux axes de réflexion. » Autant de perspectives pour ouvrir certains chemins et, en revanche, en fermer d'autres, notamment en direction du parc existant.

Aujourd'hui, les capacités financières des maîtres d'ouvrage et les modèles économiques ne sont pas encore à la hauteur des besoins de rénovation de l'éclairage, intérieur comme extérieur. Et pourtant, au niveau de ce marché à fort potentiel, l'éclairage représente l'un

des travaux les plus favorables en matière de retour sur investissement en constituant également une composante clef de la ville intelligente et durable de demain. « C'est pourquoi la mobilisation de tous les acteurs concernés est essentielle », considère Cédric Lewandowski.





© ERCO GmbH, www.ercoco.com, photographie : Frieder Blicke, Hamburg / Deutschland

Page de gauche en haut. Pavillon UniCredit à Milan : éclairage intégré à une architecture.

Ci-contre. Pinacothèque de Brera à Milan.

Ci-dessous. Hôtel Principe di Savoia à Milan.



© ERCO GmbH, www.ercoco.com, photographie: Dirk Veget

LA MÊME PASSION

« Nous répondons positivement à l'invitation lancée par le nouveau président de l'AFE de prendre en compte la dimension industrielle de l'éclairage », a répondu Julien Arnal, président du Syndicat de l'éclairage, dès le renouvellement de son mandat, en juin dernier. Depuis lors, plusieurs chemins communs ont été parcourus. « Nous avons la même passion, même si nous n'avons pas le même maillot », image-t-il en se félicitant d'être uni autour du besoin de développer les lettres de noblesse de l'éclairage et d'avancer une réflexion approfondie portant sur l'émergence du digital.

NUISANCES POSITIVES

Une dernière activité témoigne des actions collaboratives menées par l'AFE et le Syndicat de l'éclairage. Il s'agit de la contribution de l'association et de l'organisation professionnelle aux discussions, avec les pouvoirs publics, portant sur la rédaction des arrêtés relatifs à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses parus au *Journal Officiel* le 28 décembre 2018. Comme de nombreux acteurs de l'éclairage, chacun s'est mobilisé pour contribuer à l'établissement de ces textes et a formulé des propositions tout au long du processus de consultation et d'échange. « L'AFE salue la démarche retenue pour l'établissement des textes et l'intégration de certaines de nos propositions dans le texte final. » À ce titre, les deux présidents se félicitent de la qualité d'écoute

du ministère de la Transition énergétique et solidaire dans toutes ses composantes, en particulier la DGPR². « Ces textes impactant profondément notre profession, collectivement comme professionnels, il est essentiel d'en comprendre parfaitement tant l'esprit que la lettre. Nos groupes de travail vous proposeront au long de ce premier semestre, des conférences explicatives et pratiques », annonce Cédric Lewandowski.

LA PREUVE PAR TROIS

Côté Syndicat de l'éclairage, la feuille de route tracée par Julien Arnal et son bureau compte deux orientations principales en complément de la poursuite du travail avec le ministère de la Transition énergétique et solidaire pour une rénovation urgente de l'éclairage public, « seul moyen de réduire les nuisances lumineuses tout en améliorant fortement l'efficacité énergétique » :

- d'une part, continuer à faire connaître le contenu de l'arrêté de mai 2017, révisant celui de 2007, qui impose, dans tout projet de rénovation d'éclairage intérieur, d'installer des systèmes de détection de présence et d'apport de lumière naturelle, pour ne pas dépasser les 1,6W/m² pour 100 lux. « Ces mesures vont donc au-delà des contraintes de la RT 2012 portant sur les projets neufs. Même si, dans le neuf, la maîtrise d'œuvre reste extrêmement vigilante et concernée, espérons que la RT 2020 soit plus précise à ce sujet et particulièrement au niveau de l'éclairage,

à distinguer de toutes les consommations » ; - d'autre part, en rappelant l'objectif de la récente parution de la Charte LED publiée par le Syndicat, consistant à assurer une pédagogie maximale et une compréhension précise des critères techniques encadrant cette technologie afin que tout client puisse choisir le produit en fonction de ses besoins et des performances dont il souhaite disposer. Mais pas que ! « Les performances des LED ne doivent pas conduire à négliger les exigences de confort visuel et de bien-être, ainsi que les possibilités de mise en relief de l'architecture, de hiérarchisation des espaces et des règles de l'art du projet d'éclairage », estime Julien Arnal. Là encore, l'organisation professionnelle souhaite « jouer collectif » en s'appuyant sur un triptyque constitué, explique-t-il, de « sachants » (comprenez l'AFE), d'« industriels » (comprenez le Syndicat de l'éclairage), de « créatifs-concepteurs » (comprenez l'ACE). « Ces trois entités doivent travailler en toute intelligence collective. » Pour preuve, l'État et le gouvernement ont apprécié que la profession ait défendu d'une même voix les arrêtés de décembre dernier. « Maintenant, il convient de travailler, toujours collectivement, à leur application », concluent les deux présidents, y compris au niveau local et territorial. ■

Propos recueillis par Jacques Darmon

1. Voir LUX 298, septembre-octobre 2018.

2. DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques.